



Le syndicat CGT WEYLICHEM à Trosly-Breuil, l'UD de l'Oise et la FNIC-CGT communiquent

Montreuil, le 24 janvier 2018

EXPLOSION SUR LE SITE WEYLICHEM À TROSLY-BREUIL

Le lundi 22 janvier, peu après 21 heures, une explosion s'est produite dans un atelier de développement, sur le site de l'entreprise WEYLICHEM de Trosly-Breuil (Oise).

Deux salariés ont été transférés à l'hôpital. Ils en sont ressortis dans la journée d'hier.

La FNIC-CGT et le syndicat CGT de l'entreprise apportent tout leur soutien aux salariés ainsi qu'à leurs familles.

A ce jour, aucune explication n'est donnée par l'entreprise. Pourtant, nous sommes passés à deux doigts d'une catastrophe humaine.

Le CHSCT, qui a été convoqué hier et existe heureusement encore, apparaît comme un acteur majeur dans l'enquête qui est menée. La CGT et ses représentants mettront tout en œuvre pour faire la lumière et comprendre comment on a pu en arriver là.

Si la catastrophe a été évitée, c'est bien parce qu'au quotidien, l'instance CHSCT reste le garant de la mise en œuvre, par l'employeur, de son obligation de sécurité et de résultat.

Au-delà de cette situation, se pose la question de savoir comment sera géré ce type d'évènement à l'avenir, avec la suppression des CHSCT et la réduction de moyens d'expertise et d'enquête engagée par l'application des ordonnances Macron.

Plus grave, la suppression des CHSCT mise en place par Macron et voulue par le patronat des industries chimiques, risque immanquablement d'amener des dérives de situation dans les entreprises à risques, les profits prenant le pas sur la sécurité, avec des catastrophes futures à craindre.

C'est pourquoi, la FNIC-CGT exige, dans toutes les branches professionnelles, le maintien de l'instance souveraine du CHSCT.

Toute catastrophe future ou accident industriel devra être considéré comme imputable à la responsabilité du gouvernement Macron, qui opère notamment pour le compte des grands groupes des industries chimiques.

Communiqué de presse